



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E65425

VALABLE JUSQU'AU 06/06/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1984

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 10/01/2019
80 000

Raison sociale : SCOB (SOCIETE CONSTRUCTION OSSATURE BOIS)

Sigle : S.C.O.B.

300 RUE DE PLELAN
35310 BREAL SOUS MONTFORT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 331386805

Siret : 331 386 805 00021

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 00 24098-1 0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 213640Y1247001/001 553653/3

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 213640Y1247001/001 553653/3

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2022

Téléphone : 02 23 41 16 16

Portable : 06 14 83 95 37

Fax :

Site Internet : www.scob-maisonsbois.com

E-mail : scob@scob.bzh

Responsabilité légale :

TOMINE OLIVIER PRÉSIDENT / TOMINE OLIVIER GÉRANT

Effectif moyen : 68

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 2312 | Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE | 14/06/2023 |
| 4132 | Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE | 14/06/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 14/06/2023 |
| o Fenêtres de toit | 14/06/2023 |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 14/06/2023 |
| o Isolation des murs par l'extérieur | 14/06/2023 |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 14/06/2023 |

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.